



# Assemblée générale

Distr. limitée  
10 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Organisation des travaux

#### Note de la Présidente

#### I. Organes subsidiaires

1. À ses sessions précédentes, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Ces dernières années, le Comité spécial a pu réduire au minimum le nombre de ses séances en recourant plus souvent aux consultations, notamment tenues par son bureau, pour examiner certaines des questions dont il était saisi.

2. La Présidente recommande que le Comité spécial continue de recourir le plus souvent possible aux consultations. La Présidente consulterait le Bureau selon les besoins sur les questions urgentes ou certains points intéressant les travaux du Comité spécial.

#### II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera dans l'annexe de la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2020, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il décidera peut-être de retenir pour chaque question. À ce sujet, la Présidente souhaite appeler l'attention du Comité spécial en particulier sur l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution [74/113](#) de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial a été prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif adapté à la situation particulière de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.



4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-quatorzième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question (A/AC.109/2020/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 65/119, dans laquelle l'Assemblée générale a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61, annexe) et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

### **III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions**

5. La Présidente tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action pour la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. Le Comité spécial examinera, selon qu'il conviendra, les questions concernant la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration.

7. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au plan des réunions qui figure dans l'annexe de la présente note.

### **IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale**

8. Conformément à la pratique établie, il est proposé que le Comité spécial continue de formuler ses décisions sous forme de projets de décision de l'Assemblée générale et présente ces projets à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session. Par ailleurs, le Comité spécial souhaitera peut-être recommander que son rapporteur continue de suivre le modèle établi pour rédiger son rapport annuel et présente celui-ci directement à l'Assemblée générale.

### **V. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence**

9. À sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

10. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les ressources affectées aux services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

## Annexe

### Questions que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux doit examiner en 2020

#### A. Mode d'examen

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolutions <a href="#">2911 (XXVII)</a> et <a href="#">74/113</a> , par. 8 h), et décision 37/421 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution <a href="#">65/119</a> de l'Assemblée générale et annexe du rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale ( <a href="#">A/56/61</a> )]	Selon qu'il conviendra
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et questions connexes (résolution <a href="#">74/93</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution <a href="#">74/94</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution <a href="#">74/95</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolution <a href="#">74/96</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Falkland (Malvinas) [résolution <a href="#">58/316</a> de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	Point distinct
Gibraltar (décision <a href="#">74/515</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Sahara occidental (résolution <a href="#">74/97</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Samoa américaines (résolution <a href="#">74/98</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Anguilla (résolution <a href="#">74/99</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Bermudes (résolution <a href="#">74/100</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Vierges britanniques (résolution <a href="#">74/101</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Caïmanes (résolution <a href="#">74/102</a> de l'Assemblée générale)	Point distinct

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Polynésie française (résolution 74/103 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Guam (résolution 74/104 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Montserrat (résolution 74/105 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Nouvelle-Calédonie (résolution 74/106 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Pitcairn (résolution 74/107 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Sainte-Hélène (résolution 74/108 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Tokélaou (résolution 74/109 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Turques et Caïques (résolution 74/110 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Vierges américaines (résolution 74/111 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Envoi de missions de visite dans les territoires (par. 8 e) et 10 de la résolution 74/113 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 8 b) de la résolution 74/113 de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question de territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 74/112 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial concernant Porto Rico (A/74/23, par. 30)	Selon qu'il conviendra
Tenue d'une série de réunions hors Siège	Selon qu'il conviendra
Liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration	Selon qu'il conviendra

## **B. Projet de programme de travail et de calendrier des réunions du Comité spécial**

Jeudi 20 février (1 séance)	Organisation des travaux
À déterminer (1 séance)	Organisation du prochain Séminaire régional pour le Pacifique
Lundi 15 juin, matin (1 séance)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

	Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires
	Question de Gibraltar
	Question des Tokélaou
	Question du Sahara occidental
Lundi 15 juin, après-midi (1 séance)	Question des Samoa américaines
	Question d'Anguilla
	Question des Bermudes
	Question des Îles Vierges britanniques
	Question des Îles Caïmanes
	Question de la Polynésie française
Mardi 16 juin, matin (1 séance)	Question de Guam
	Question de Montserrat
	Question de la Nouvelle-Calédonie
	Question de Pitcairn
	Question de Sainte-Hélène
	Question des Îles Turques et Caïques
	Question des Îles Vierges américaines
Mardi 16 juin, après-midi (1 séance)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution
Mercredi 17 juin (2 séances)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution ( <i>suite</i> )
Jeudi 18 juin (2 séances)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution ( <i>suite</i> )
Vendredi 19 juin, matin (1 séance)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution ( <i>suite</i> )
Lundi 22 juin (2 séances)	Décision du Comité spécial du 24 juin 2019 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Mardi 23 juin (2 séances)	Question des Îles Falkland (Malvinas) <sup>a</sup>
Mercredi 24 juin, matin (1 séance)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution ( <i>suite</i> )
Jeudi 25 juin (2 séances)	Décision sur tous les projets de résolution :
	Question des Samoa américaines
	Question d'Anguilla

	Question des Bermudes
	Question des Îles Vierges britanniques
	Question des Îles Caïmanes
	Question de la Polynésie française
	Question de Guam
	Question de Montserrat
	Question de la Nouvelle-Calédonie
	Question de Pitcairn
	Question de Sainte-Hélène
	Question des Tokélaou
	Question des Îles Turques et Caïques
	Question des Îles Vierges américaines
	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
	Conclusions et recommandations du Séminaire régional pour le Pacifique
	Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique
	Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations
Vendredi 26 juin, matin (1 séance)	Décision sur tous les projets de résolution ( <i>suite</i> )

---

<sup>a</sup> La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.